

# Conseil communautaire

Communauté de communes Vallée de l'Homme

14/04/2023



Vallée  
de l'  
Homme  
Communauté de Communes

The logo features the text 'Vallée de l'Homme' in a stylized, handwritten font, with 'de l'' in a smaller size. Below it, 'Communauté de Communes' is written in a smaller, sans-serif font. A blue fingerprint graphic is overlaid on the right side of the text.

## Ouverture de la séance

- Appel – vérification du quorum
- Désignation du secrétaire de séance
- Validation du compte rendu de la dernière séance

# Espace de trail de la Vallée de l'Homme

- Trail = Course à pied de longue distance en terrain accidenté
- 12 millions de pratiquants en France et parmi eux 4 millions pratiquent régulièrement
- Le fonctionnement d'un espace de trail est le même que celui d'une base de vtt : balisage, niveaux de difficulté des parcours, promotion etc...
- Espace sur les 5 communes et points de départ des parcours vtt :  
(parking existant, structure de panneau de départ - vtt recto verso - , sur place il y a aussi à proximité, cafés, restaurants, hôtels, et autres activités sportives ou de divertissement en famille)
- Un total de 173 km répartis entre les villages de Montignac, St Léon /Vézère, Rouffignac, Les Eyzies, Le Bugue
- Pour un usage pratique et de sécurité de tous: parcours en communs avec d'autres activités.

# Espace de trail de la Vallée de l'Homme

L'entretien des chemins : pas de surcoût car sur les boucles PDIPR

La promotion sera assurée par l'office de tourisme.

Comment faire connaître notre espace de trail ?

- Réseaux Sociaux ( Facebook, Instagram etc...)
- Magazine de running ( Running magazine, Jogging etc..)
- Labélisation auprès de la FFA mais pas de suite !
- Office de tourisme
- Acteur de l'hébergement
- Club de sports
- Salon de running à l'occasion de grand évènement
- Marathon , salon des courses hors stade ...
- Les médias, radio, presse ...
- Site internet de course

## Ordre du jour

### Présentation du projet trail

- Finances :
  - Taux des taxes fiscales 2023 / Taux de la TEOM 2023
  - Affectation des résultats 2022 au BP 2023
  - Subventions attribuées aux associations / Subventions attribuées aux organismes publics
  - Budget Principal 2023 CCVH et budgets annexes 2023 : SPANC, ZAE Le BAREIL, ZAE Les Farges
- Signalisation d'information locale : marché – plan de financement – demandes de subventions
- Avis sur le projet de décret modifiant le périmètre d'intervention de l'EPF Nouvelle-Aquitaine
- Demande d'agrément Mon Accompagnateur Rénov'
- Marché de maîtrise d'œuvre pour la phase II de la voie verte
- Ressources humaines :
  - Tableau des effectifs
  - Forfait mobilité
- Questions diverses

Points à  
ajouter à  
l'ordre du jour

# Budgets 2023

Communauté de communes Vallée de l'Homme



# Fiscalité



## Produits Prévisionnels 2023

## Variation 2023/2022

345 000 € de recettes fiscales et dotations supplémentaires pour 2023

### TAXES MENAGES

Taxe habitation	455 799	+ 7,1 %
Fraction part TVA	1 197 356	+ 5,10 %
Foncier bâti	1 677 211	+ 7,18 %
Foncier non bâti	230 950	+ 6,86 %
TAFNB	45 725	+ 6,08 %

Evolution globale de 5,99 % soit 203 701 €  
L'évolution de la compensation de la TH part la TVA n'est pas à la hauteur de revalorisation des bases

### FISCALITE ECONOMIQUE

CFE	1 069 780	+ 4,96 %
Compensation CVAE	548 062	+ 15,3 %
TASCOM	246979	= 2022
IFER	186 120	+ 4,3 %

Hausse globale de la fiscalité professionnelle de 6,82 % soit

131 004 €

La CVAE disparaît, compensée largement en 2023 par une fraction de TVA

### DOTATIONS – Péréquation – Allocations compensatrices

Allocations compensatrices	186 949	+ 5,87 %
Prélèvement GIR	-52 150	Idem 2022
FPIC	205 000 – 16 000	Montant prévisionnel
DGF	395 671	+ 0.3 %
Dotation de compensation	291 979	- 0,57 %
TEOM	1 509 478	+ 11,43 %
REOMI	1 434 965	- 8,07 %
Taxe de séjour	700 000	32,16 %

Hausse relative de 1,03 % soit

10 394 €

Forte hausse de la TEOM  
L'application de REOMI sur le SMD3 entraîne une baisse pour les habitants

La Taxe de séjour comprend des recettes 2022 non affectées à l'exercice

Proposition de maintenir les taux de fiscalité locale  
(identiques depuis 2014)

<b>Taxe Habitation</b>	<b>5,25 %</b>
<b>Foncier bâti</b>	<b>7,84 %</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>31,82 %</b>
<b>CFE</b>	<b>29,49 %</b>

Délibération : Ne pas augmenter les taux pour 2023

# TEOM

Rappel : la REOMI  
fait l'objet d'un  
budget annexe

<b>SMICTOM du Périgord Noir</b>	<b>TEOM 2023</b>	<b>TEOM 2022</b>
Aubas	<b>13,80 %</b>	<b>12,77 %</b>
La Chapelle Aubareil	<b>16,77 %</b>	<b>15,66 %</b>
Les Eyzies Zone 1	<b>15,62 %</b>	<b>22,66 %</b>
Les Eyzies Zone 2		<b>11,33 %</b>
Les Farges	<b>17,08 %</b>	<b>15,78 %</b>
Fanlac	<b>13,58 %</b>	<b>12,67 %</b>
Montignac	<b>15,98 %</b>	<b>14,81 %</b>
Peyzac Le Moustier	<b>17,25 %</b>	<b>15,98 %</b>
Coly St Amand (St Amand)	<b>11,47 %</b>	<b>10,70 %</b>
St Léon sur Vézère	<b>14,11 %</b>	<b>13,04 %</b>
Sergeac	<b>10,95 %</b>	<b>10,12 %</b>
Thonac	<b>14,55 %</b>	<b>13,56 %</b>
Valojoux	<b>12,64 %</b>	<b>11,46 %</b>

Délibération : Vote des taux de la TEOM sollicités par le SMICTOM du Périgord Noir

## Affectation des résultats 2022

<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>1 927 298,82</b>
<b>Excédent d'investissement</b>	<i>740 051,51</i>

<b>Report en fonctionnement</b>	<b>900 000,00</b>
<b>Affectation en investissement</b>	<i>1 027 298,82</i>

Délibération : Affectation du résultat comme présentée ci-dessus

# Subventions aux associations

Montant global : 69 100 €

Rappel 2022 : 54 100 €

Associations	Montant proposé
AMICALE DES ARMENIENS	500 €
AMICALE LAIQUE MONTIGNAC	1000 €
AU COIN DES SCIEURS	1500 €
BANZAI	1500 €
BRIK A BRAK	14 000 €
CA BICHE (copeau cabana)	1500 €
CINETOILE	4000 €
CULTURES ET TRADITIONS ROUFFIGNACOISES	600 €
DYNAMI SPORT	1000 €
ECLAS	3000 €
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS	3000 €
LA MAISON 24	1000 €
LA PERIGORDINE ORGANISATION	2000 €
LE SILLON	1000 €
LEBEROU	3000 €
LES AMIS DE ST AMAND	1000 €
LES BRAS KA C	1000 €

LES MOULINS DU PERIGORD NOIR	300 €
LES PLUMES DE LEON	2500 €
LES VOYAGEURS DE MOTS	3000 €
LIRE ER ECRIRE AU BUGUE	1000 €
MONTIGNACOIS EVENEMENT	2500 €
MUSIQUE EN PERIGORD	3000 €
OGHMA	2000 €
PIU DI VOCE	3000 €
POTIER EN PERIGORD	1000 €
RIVES D ART	600 €
ROSE PERIGORD	1000 €
SARLAT SPORT AUTO	1000 €
SOLIDARITE PAYSANS	2000 €
ST AMAND FAIT SON INTERESSANT	3000 €
TERROIR ET TRADITION DU BUGUE	500 €
VELO CLUB MONPAZIEROIS	1500 €
VELO SILEX	600 €
<b>TOTAL</b>	<b>69 100 €</b>

Délibération d'attribution des subventions aux associations

# Subventions aux organismes publics

Montant global : 744 532 €

Organismes	Montant proposé
SUBVENTION AUX COMMUNES POUR LA VOIRIE	35 000 €
SYNDICAT PERIGORD NUMERIQUE	17 600 €
SUBVENTION CIAS	250 000 €
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CIAS	100 000 €
SUBVENTION SPANC	80 000 €
SUBVENTION EPIC OFFICE DE TOURISME	100 000 €
PARTICIPATION PIP GRAND SITE 2 €/hbts	32 000 €
PARTICIPATION PIP ACTIONS GRAND SITE	11 347 €
CHAMBRE AGRICULTURE	1 500 €
AIDES A L'ACHAT VAE	15 000 €
OPERATION ODYSSEE DORDONHA	6 000 €
TICKET TOUR DE France	10 000 €
SOUTIEN ENERGIE ARTISANS COMMERCANTS	30 000 €
SUBVENTION PAYS PERIGORD NOIR	29 000 €
PARTICIPATION MISSION LOCALE	17 645 €
FOND INITIATIVE PERIGORD	6 300 €
FOND DEVELOPPEMENT PERIGORD	3 140 €
<b>Total</b>	<b>744 532 €</b>

Délibération d'attribution des subventions organismes publics

# Section de fonctionnement

Vue au chapitre et principales évolutions

**Dépenses prévisionnelles de Fonctionnement de l'exercice – 773 923 € (- 6,47 %) / BP 2022  
+ 661 042 € (+5,5 %) en réintégrant la REOMI**

		BP 2023 (€)	Variation / BP 2022
011	Charges à caractère général	1 555 685	+ 7,69 %
012	Charges de personnel	2 666 107	+ 7,3 %
014	Atténuation de produit	2 428 254	+ 6,4 %
65	Syndicats de déchets	1 509 478	<b>+ 11,43 % sur SICTOM (- 48 % / BP 2022 avec SMD3)</b>
65	Charges de gestion courante hors TEOM	1 498 578	+ 12,66 %
66	Charges financières	98 000	+ 11,11 %
67	Charges exceptionnelles	90 128	+ 3,58 %
042	Amortissements	344 501	+ 24,28 %
022	Dépenses imprévues	91 210	- 25,81 %
23	Virement de la section de fonctionnement	900 000	idem
	<b>Total</b>	<b>11 181 941 €</b>	



		<b>BP 2023 (€)</b>	<b>Variation / BP 2022</b>
011	Charges à caractère général	1 555 685	<b>+ 7,69 %</b>
Chap 11 / Anticipation de l'inflation et de la hausse des coûts d'énergie – Plus de communication PDMS PCAET et Atlas biodiversité			
012	Charges de personnel	2 666 107	<b>+ 7,3 %</b>
Chap 12 / Hausse du point d'indice (année pleine), évolution des carrières, recrutement service habitat (poste subventionné à 80 %)			
014	Atténuation de produit	2 428 254	<b>+ 6,4 %</b>
Chap 14 / Recettes supplémentaires de taxe de séjour (décalage 2022/2023)			
65	Syndicats de déchets	1 509 478	<b>+11,43 %</b>
Chap 65 / Hausse de la TEOM SMICTOM – Baisse réelle sur le chapitre de 48 % du fait du basculement de la REOMI sur un budget annexe			
65	Charges de gestion courante hors TEOM	1 498 578	<b>+ 12,66 %</b>
Chap 65 / Hausse sur ce chapitre due à l'augmentation des participations sur les établissements satellites (CIAS + 50 000 €, SPANC + 65 000 € - politique tarifaire à revoir)			

		<b>BP 2023 (€)</b>	<b>Variation / BP 2022</b>
66	Charges financières	98 000	<b>+ 11 %</b>
Chap 66 / Les charges financières sont hausses du fait de l'emprunt réalisé en 2022 (1 200 000 € + échéance décalée)			
67	Charges exceptionnelles	90 128	<b>+ 3,58 %</b>
Chap 67 / Hausse due au versement d'une indemnité compensatrice liée à des parcelles pour la VRVV			
042	Amortissements	344 501	<b>- 24,28 %</b>
Chap 42 / Forte hausse due à l'obligation d'amortir les fonds de concours			
022	Dépenses imprévues	91 210	<b>- 25,81 %</b>
Chap 22 / Baisse des dépenses imprévues, moins de latitude dans la construction budgétaire			
23	Virement de la section de fonctionnement	900 000	
Chap 23 / L'élaboration du budget permet de faire un virement en section de fonctionnement de 900 000 € = excédent anticipé.			

## Recettes prévisionnelles de Fonctionnement de l'exercice - 773 923 € / au BP 2022

		BP 2023	Variation / 2022
70	Produits des services	197 750	- 4,24 %
73	Impôts et taxes	8 072 460	- 9,06 %
74	Dotations et participations	1 933 484	- 2,21 %
75	Autres produits gestion courante	8 400	+ 54,84 %
77	Produits exceptionnels	58 100	- 6,27 %
13/42	Atténuation de charges / Amortissements	11 747	- 20 %

<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>10 281 941</b>	<b>- 7,83 %</b>
<b>Report résultats 2022</b>	<b>900 000</b>	<b>Report sur exercice 2022 = 800 000 €</b>
<b>Recettes totales</b>	<b>11 181 941</b>	<b>- 6,47 %</b>

		<b>BP 2023</b>	<b>Variation / 2022</b>
70	Produits des services	197 750	<b>-4,24 %</b>
Chap 70 / Prudence sur les redevances des services et baisse des remboursements sur le personnel mis à disposition due à une nouvelle organisation.			
73	Impôts et taxes	8 072 460	<b>- 9,06 %</b>
Chap / 73 Forte baisse due au basculement de la REOMI sur un budget annexe. La hausse réelle des produits fiscaux (hors TEOM) est de 334 000 € ( + 6,29 %)			
74	Dotations et participations	1 933 484	<b>- 2,21 %</b>
Chap 74 / Hausse des dotations de 1,76 %, baisse des recettes de la CAF/aux recettes de 2022			
75	Autres produits gestion courante	8 400	<b>+ 54,80 %</b>
Chap 75 / Baisse des loyers due à l'achat du bâtiment par JPM Béton (location vente en investissement) Autres loyers inchangés			
77	Produits exceptionnels	58 100	<b>- 6,27 %</b>
Chap 77 / Les produits exceptionnels correspondent à des remboursements liés aux arrêts maladies d'agents. La prévision est toujours inférieure à la réalité. L'autre poste correspond aux subventions versées par le département à destination des associations culturelles du territoire.			

# Section d'investissement

Vue par opération et au chapitre

# Les principales opérations inscrites en dépenses

## Etudes 358 037 €

- urbanisme (25 000 €)
- Plan de mobilité simplifié et schéma cyclable  
(37 595€ / 70% de subventions)
- Evaluation du PCAET mi-parcours  
(14 895 €)
- Atlas de la biodiversité  
(275 547 € / 40% de subventions)
- Logiciels (5 000 €)

## Fonds de concours : 1 050 714 €

### Restes à réaliser

- Parking du gymnase du Bugue (115 000 €)
- Travaux DFCI (20 000 €)
- Piscine de Montignac (200 000 €)
- Syndicat Périgord numérique ( 91 000€)
- Travaux Cantine La Chapelle (5 000 €)
- Travaux Espace Sénior Campagne (35 800 €)
- Subventions OPAH versées aux particuliers (160 000 €) + solde étude OPAH (3 800 €)
- Achats véhicules électriques (90 000 €)
- Pôle de santé Les Eyzies/ Matériel (40 000 €)
- Achat des parcelles VRVV par les communes (50 % des coûts, 40 000 €)
- Travaux Gendarmerie du Bugue ( 150 000 €)
- Equipement Multisport La Chapelle (20 000 €)
- Résidence Jeunes CCPN Sarlat (9 844 €)
- Plateforme des Métiers Sarlat (4 270 €)

### Nouvelles opérations

- Réfection bar / Resto Rouffignac (24 000 €)
- Aménagement Fanlac (15 500 €)
- Aire de jeux de Thonac (9 500 €)
- Aménagement Saint Chamassy (17 000 €)

## Opérations en cours 4 323 608 €:

- Vélo route Voie Verte : 3 711 331 € (avances à récupérer 512 682 € au compte 2313/41)
- Maîtrise d'œuvre tranche 2 VRVV : 15 000 €
- Amélioration Thermique maison de l'enfance à Montignac : 20 782 €
- Solde Aménagement Bureaux CIAS : 21 495 €
- Réfection toiture gymnase Rouffignac : 260 000 €
- Signalisation d'information locale : 295 000 €

## Achats et travaux courants 654 999 €

- Voirie (400 000 € + 9 000 € réseaux)
- Travaux courants sur bâtiments (30 000 €)
- Achats de terrain pour VRVV (100 999 € RAR)
- Achat de véhicules (40 000 €)
- Matériel informatique (10 000 €)
- Mobilier et matériel divers (30 000 €)
- Matériel de mutualisation (5 000 €)
- Création chemin de randonnée Tursac (30 000 €)



# Section d'investissement

Vue au chapitre

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	358 037
204	Subventions d'équipement	1 050 714
21	Immobilisations corporelles	654 999
23	Immobilisations en cours	4 323 608
27	Immobilisations financières	5 423,36
16	Remboursement emprunts	334 532
041	Amortissements/ Avances	514 429
020	Dépenses imprévues	119 860,97
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>7 361 603,33 €</b>

# Section d'investissement

Vue au chapitre

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

BP 2023

001	Report solde antérieur	740 051,51
10	FCTVA	700 000
1068	Affectation du résultat	1 027 298,82
13	Subventions	2 762 870
16	Emprunts	364 000
21	Virement de la section de fonct.	900 000
27	Location / Vente	10 200
40	Amortissements	344 500
41	Avances	512 682

**TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 7 361 603,33 €**

## Détail des subventions arrêtées (2 762 870,00 €)

Opération	Financeur	Montant
Voie Verte	Etat	375 676
	Région (solde)	634 018
	Europe	500 000
	Conseil Départemental	873 964
Foncier Economie Le Bugue	Conseil Départemental	62 500
Plan Mobilité / Schéma cyclable	Ademe	37 400
Signalisation d'information locale	Communes	35 000
	Prestataires privés	58 500
Cadastre solaire	DREAL	15 000
Etude Feuillard	Leader	23 940
	DREAL	5 600
	CC partenaires	1 700
Achat immeuble Lespinasse	DETR	27 963
Atlas Biodiversité	OFB	111 609

# Budget CCVH 2023

Fonctionnement : 11 181 941 €

Investissement : 7 361 603,33 €

Cumulé: 18 543 544,33 €

# Budgets annexes

SPANC

ZAE Le Bareil

ZAE Les Farges

## SPANC FONCTIONNEMENT

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

002	Déficit reporté n-1	
011	Charges à caractère général	21 520,00 €
012	Charges de personnels	147 200,00 €
	Autres charges de gestion	
65	courante	1 610,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
042	Dotations aux amortissements	15 253,72 €
022	Dépenses imprévues	2 331,39 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>188 415,11 €</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

2	Résultat reporté	6 915,11 €
6459	Remboursement IJ CPAM	500,00 €
7062	Redevance ANC	100 000,00 €
	Autres produits de gestion courantes	
774	Subvention CCVH	80 000,00 €
778	Remboursement ass CNP	1 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>188 415,11 €</b>

## SPANC INVESTISSEMENT

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2023

21	Immobilisations corporelles	46 000,00 €
020	Dépense imprévues	8 458,42 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>54 458,42 €</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT BP 2023

001	Solde d'exécution N-1	35 204,70 €
040	Amortissements	15 253,72 €
10	Dotation et FCTVA	4 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>54 458,42 €</b>

Subvention de la CCVH de 80 000 € pour équilibrer le budget.

Politique tarifaire à revoir pour revenir à un équilibre.

Délibération : Vote du budget SPANC 2023

# FONCTIONNEMENT

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

011	Charges à caractère général	20 000,00 €
042	Opérations d'ordre	40 000,00 €

**TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 60 000,00€**

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2023

002	Excédent reporté	21 798,92 €
7015	Vente de Terrains	40 000,00 €
7133	Variation des encours	20 000,00 €

**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 81 789,92 €**

En section de fonctionnement et investissement, le budget est en sur équilibre comme l'article L1612-7 du CGCT le permet.

Vente prévue sur la zone en 2023

ZAE Le Bareil

# INVESTISSEMENT

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2023

001	Solde d'exécution 2020 remboursement avance BP	14 969,32€
168758	CCVH	
3555	Stock Final	20 000,00€

**TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 34 969,32 €**

## RECETTES D'INVESTISSEMENT BP 2023

3555	Stock final	40 000,00 €
------	-------------	-------------

**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 40 000,00 €**

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2023</b>
Déficit de fonctionnement	<b>66 984,83 €</b>
011 Charges à caractère général	<b>21 000,00 €</b>
66 Charges financières	<b>646,44 €</b>
713 Variation de stocks	<b>30 000,00 €</b>
79 Transfert de charges financières	<b>646,44 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>119 277,71 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2023</b>
7015 Vente de Terrains	<b>70 000,00 €</b>
79 Transfert charges financières	<b>646,44 €</b>
774 Subvention conseil dép + Detr	<b>40 000,00 €</b>
713 Variation des encours	<b>8 631,27 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>119 277,71 €</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2023</b>
001 Déficit investissement	<b>18 495,72 €</b>
1641 Capital emprunt	<b>8 942,81 €</b>
3555 Stock Final	<b>7 984,83 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>35 423,36 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BP 2022</b>
001 Excédent reporté	<b>0 €</b>
168751 Avance BP Principal	<b>5 423,36 €</b>
3351 Stock final	<b>30 000 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>35 423,36 €</b>

Fin des travaux d'aménagements de la zone prévues en 2023 / Financement du Conseil Départemental + DETR

Une vente réalisée début 2023

**Délibération : Vote du budget ZAE Les Farges 2023**



# Délibérations

# Signalisation d'information locale

## Marché public

Conformément à la délibération 2022-101 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 une groupement de commande pour la fourniture et la pose de la SIL a été constitué à l'échelle de 31 communes, la CCVH est coordinatrice et maître d'ouvrage pour ses 26 communes.

Le marché public de la SIL a été lancé en janvier 2023.

Deux offres ont été reçues, la commission d'appels d'offres s'est réunie le 28/03/2023 pour analyser et statuer sur ces offres.

	<u>SUD OUEST SIGNALISATION</u>	<u>SIGNATURE</u>
VALEUR TECHNIQUE (50 pts)	39	45,5
VALEUR ORGANISATIONNELLE (10 pts)	6	10
PRIX (30 pts)	30	15,42
CRITE EVOLUTION (10 pts)	9,5	7,91
<b>TOTAL (100 pts)</b>	<b>84,5</b>	<b>78,83</b>
	<b>777 025,25 €</b>	<b>1 511 820,19 €</b>

**Délibération : Valider le choix de la CAO et autoriser le Président à signer le marché avec Sud-Ouest Signalisation**

# Signalisation d'information locale

Mise à jour du plan de  
financement et des  
demandes de  
subventions

<b>Dépenses</b>	Montant HT	
SERIE E33 - SIGNALISATION ENTREES DU GRAND SITE DE FRANCE 49+4	6 140,00 €	
SERIE SIL - SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE	126 378,00 €	
SERIE MATA - MÂT D'ACCOTEMENT NON TRAVERSANT POUR SERIES E33 OU SIL	124 814,00 €	
SERIE BIMAT - BI MÂTS POUR SERIE SIL	22 086,00 €	
SERIE MSF - MASSIFS	136 039,00 €	
SERIE TVX - TRAVAUX DE DEPOSE ET DE POSE	158 498,00 €	
	<b>MONTANT HORS TAXES en Euros</b>	
	573 955,00 €	
<b>Recettes prévisionnelles</b>	Montant	Taux
Conseil départemental de la Dordogne - Contrat territorial	143 489 €	25%
Etat – DSIL (Base subventionnable 289 079 € Taux 25 %)	86 724,00 €	15%
Communes	85 000,00 €	15%
Prestataires privés	130 000,00 €	23%
Autofinancement	128 742,25 €	22%
Total	573 955,00 €	100%

**Délibération : Valider plan de financement actualisé et autoriser le Président à solliciter les subventions**

# EPF Nouvelle Aquitaine

## Modification du périmètre

La communauté d'agglomération d'Agen et la communauté de communes Portes d'Aquitaine en Pays de Serre (13 communes) ont fusionné au 1er janvier 2022.

L'agglomération d'Agen a demandé l'adhésion à l'EPF local Agen-Garonne sur l'ensemble de son périmètre, les communes de l'ancienne CCPAPS étant couvertes par l'EPF de Nouvelle-Aquitaine.

Le projet de décret proposé entérine cette modification en ajoutant les 13 communes concernées dans le périmètre de l'EPF Agen-Garonne.

Outre cette modification, ce projet de décret permet de simplifier les dispositions statutaires de l'EPF, qui empêchent actuellement le conseil d'administration de l'EPF de tenir ses réunions en visioconférence.

Conformément à l'article L.321-2 du code de l'urbanisme, ce projet de décret doit être soumis pour avis aux conseils régionaux, conseils départementaux, organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme ainsi qu'aux conseils municipaux des communes de 20 000 habitants et plus non membres de ces établissements, situés dans leur périmètre de compétence.

**Délibération : donner un avis favorable sur la modification du décret de l'EPF de Nouvelle-Aquitaine.**

# Mon accompagnateur Rénov'

En application de la loi Climat et Résilience, le Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) comporte :

- un réseau de guichets d'information, de conseil et d'accompagnement à la rénovation énergétique (C. énergie : L.232-2), dits « **Espaces Conseil - France Rénov'** » (ECFR) ;
- des accompagnateurs agréés, dits « **Mon Accompagnateur Rénov'** ». (C. énergie : L.232-3)

# Mon accompagnateur Rénov'

Objectif National affiché  
Aller vers  
plus de  
**rénovations  
globales**

## Missions de l'accompagnateur

- Définition du projet de travaux : visite, diagnostic, préconisation de travaux adaptés
- Conseils pour la sélection des entreprises et choix des devis
- Appui aux démarches administratives
- Aide spécifique pour les ménages en situation de précarité
- Mobilisation des financements
- Conseils en fin de chantier

## 3 étapes identifiées

Evaluation de l'état du logement et de la situation du ménage

Audit énergétique (réalisé en interne ou externalisé) ou audit énergétique pré-existant

Préparation et accompagnement à la réalisation du projet

# Mon accompagnateur rénov'

Demande d'agrément de la CCVH

Recours à Mon Accompagnateur Rénov' obligatoire :

- **1er janvier 2023** pour **Ma Prime Rénov' Sérénité** et **Loc'Avantages** avec travaux **OPAH**
- **1er septembre 2023** pour **Ma Prime Rénov' avec 2 gestes de travaux ou plus**, conduisant à un **montant d'aide supérieur à 10 000 €**  
**Périgord Noir rénov'**

L'accompagnement dans les autres cas reste possible, mais facultatif.

Les conseillers OPAH ont jusqu'en 07/2024 pour appliquer le nouveau cahier des charges.  
Accompagnement gratuit jusqu'à cette date.

Demande d'agrément allégée pour les collectivités portant des Espaces France Rénov' ou une OPAH

Ouverture de la plateforme d'agrément en avril 2023 – 3 mois d'instruction

**Délibération : Solliciter l'agrément de la CCVH afin que les conseillers de Périgord Noir Rénov' et les conseillères OPAH puissent poursuivre l'accompagnement des ménages.**

Bilan année 2022

Politique Habitat

## A l'échelle du Périgord Noir

**1 595** dossiers de rénovation déposés et engagés en 2022

**22 millions €** de travaux

Et **7,7 millions €** de subventions engagées (MPR et MPRS)\*

*\*hors CEE, aides locales...*

## A l'échelle de la CC Vallée de l'Homme

**4,8 millions €** de travaux

et **2,1 millions €** d'aides



## Phase 2 de la Voie Verte

Lancement de la consultation pour la Maîtrise d'oeuvre



- L'itinéraire sur la phase 2 de la voie verte est en cours de définition.
- Pour avancer sur le dossier et chiffrer l'opération pour solliciter les financements, il convient de lancer la consultation pour recourir à un maître d'œuvre.

**Délibération : Autoriser le Président à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre de la Phase 2 de la voie verte**

# Convention avec les chambres consulaires

Accompagnement des artisans  
et commerçants dans leur  
transition énergétique

- Dans un contexte de crise énergétique qui vient fortement impacter les entreprises en ce début d'année, la Communauté de Communes Vallée de l'Homme (CCVH) souhaite soutenir les Très Petites Entreprises (TPE) de son territoire.
- Pour cela, la CCVH propose la mise en place d'un dispositif d'aide, via la distribution de Chèques Energie visant à aider financièrement les entreprises les plus fragilisées. Ce dispositif serait conditionné à la réalisation de diagnostics.
- Une convention est proposée afin que les chambres consulaires réalisent ces diagnostics avant le 30 juin.

# Convention avec les chambres consulaires

Les objectifs du diagnostic portent sur :

- l'évaluation de la maturité de l'entreprise
- l'étude de la facture et du contrat ;
- l'éligibilité aux dispositifs d'aides existants ;
- l'analyse des consommations énergétiques ;
- la mise en place du suivi de consommations ;
- Profil des locaux
- Plan d'action

Entreprises ciblées : 20 TPE (boulangers, bouchers, carrossiers, épiceries)

**Délibération : Autoriser le Président à signer la convention avec les chambres consulaires pour la réalisation et la prise en charge des diagnostics 650 €/TPE.**

## Forfait mobilités durables

Le forfait mobilités durables (FMD) est un nouveau dispositif financier de soutien aux salariés du secteur privé et agents de services publics pour leurs déplacements domicile-travail.

Le FMD indemnise les modes de transport suivants :

- engins de déplacement personnel motorisés (trottinettes, monoroues, gyropodes, hoverboard, etc.)
- cyclomoteurs, motocyclettes, cycles ou cycles à pédalage assisté, ou engins de déplacement motorisés ou non, loués ou mis à disposition en libre-service. Lorsque ces engins sont motorisés, le moteur ou l'assistance doivent être non thermiques
- service d'auto-partage avec des véhicules à faibles émissions
- covoiturage

Les dépenses d'achat, de location, de réparation ou d'accessoires pour le vélo pourront être remboursées grâce à cette allocation.

## Forfait mobilité

**L'aide peut aller jusqu'à 300 euros par an et par agent, exonéré d'impôt.**

- 100 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 30 et 59 jours ;
- 200 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 60 et 99 jours ;
- 300 € lorsque le nombre de déplacements est d'au moins 100 jours

Le seuil des jours par an est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

Le bénéfice du FMD est subordonné au dépôt d'une déclaration établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Des justificatifs seront à fournir à l'employeur.

**Délibération : Mettre en place le forfait mobilité durable pour les services de la CCVH.**

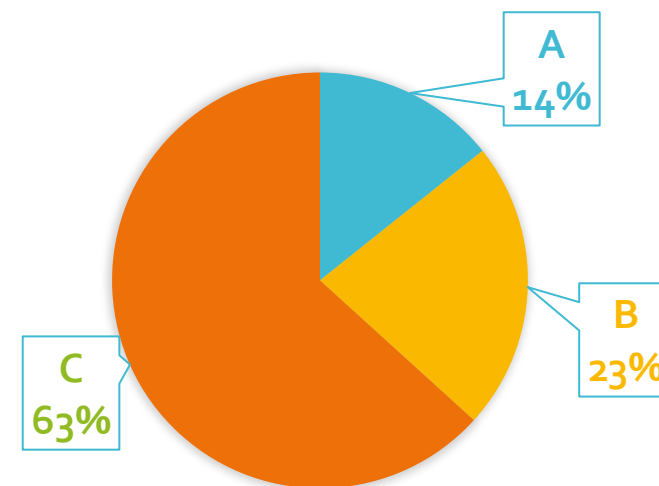
# Ressources Humaines

Ouverture de poste  
Tableau des effectifs

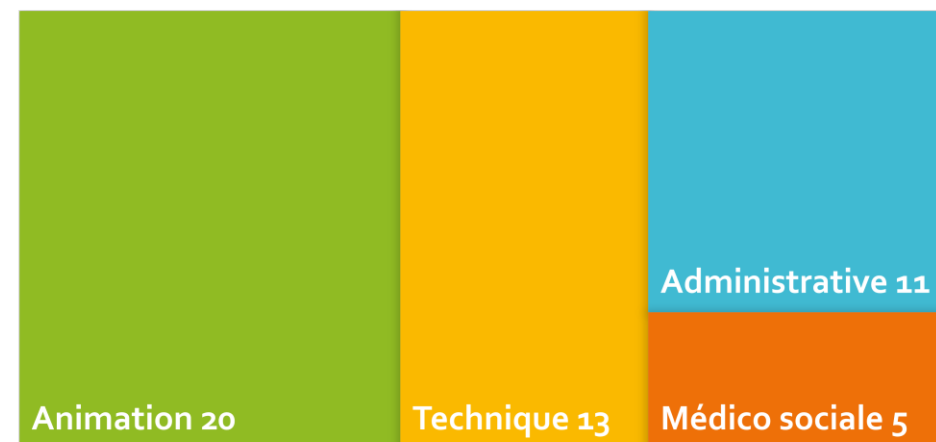
- Ouverture d'un poste d'adjoint administratif à temps à compter du 1<sup>ier</sup> juillet pour un agent déjà en poste (sur un contrat de remplacement)
- Mission : Assistant Ressources Humaines

Filière	Cat	Poste	ETP	
Administrative	A	3	3	+ 1 en détachement sur emploi fonctionnel
	B	4	3,6	
	C	4	2,97	
Technique	B	4	3,80	
	C	9	7,49	+ 1 poste vacant
Animation	B	3	3	
	C	17	14,85	+ 2 en dispo et + 2 postes vacants
Médico sociale	A	4	3,9	
	C	1	1	+ 1 poste vacant
Total		49	46,61	

## RÉPARTITION PAR CATÉGORIE

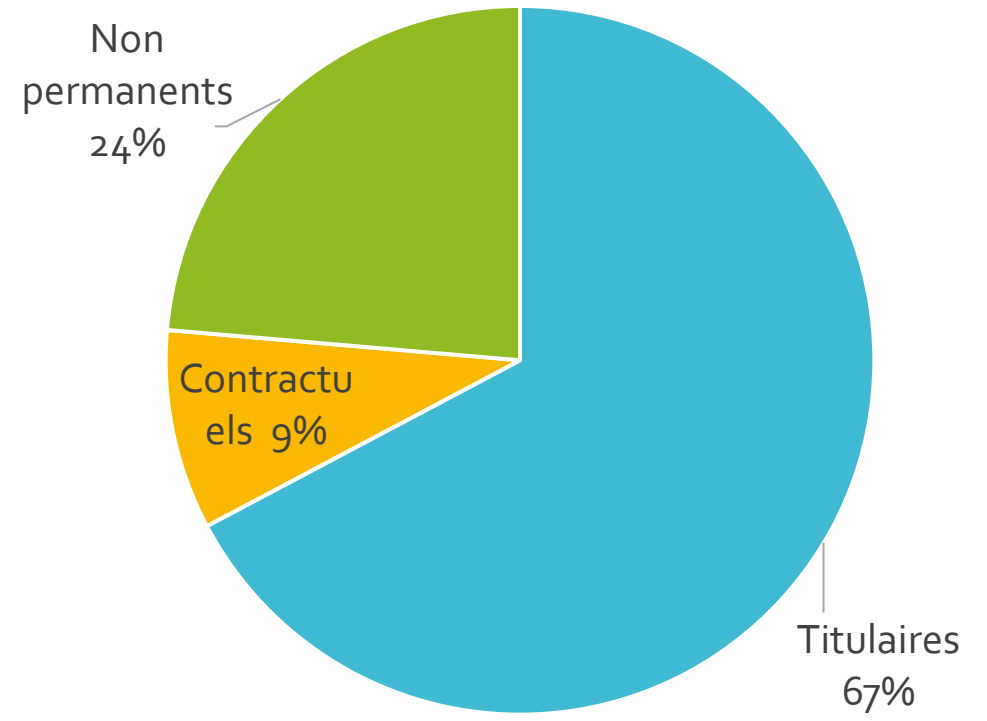


## RÉPARTITION PAR FILIERE



	Cat.	Poste	ETP	
Postes permanents	B	1	1	Chargée mobilité Dont 2 en remplacement d'agents en disponibilité
	C	7	5,32	
Postes non permanents	B	6	6	Contrats de projet Habitat + Dev. Durable
	C	19	9,24	Structures enfance
Emplois aidés	B	1	0,57	Dev. Éco
	C	1	0,57	Animation
<b>Total</b>		<b>35</b>	<b>22,70</b>	

Répartition totale en ETP



Total général : 84 agents en poste = 69,31 ETP



Questions diverses

Merci de votre  
attention

Communauté de communes Vallée de l'Homme



Vallée  
de l'  
Homme  
Communauté de Communes